

BON DE SOUTIEN POUR LES PROJETS DU FONDS



Merci de remplir le document et de le retourner avec votre don à :
ACI - Fonds Marie-Louise Monnet, 3 bis rue François Ponsard 75116 Paris

Je souhaite recevoir des informations sur les donations et les legs en faveur du Fonds «Marie-Louise Monnet »

Je soutiens le Fonds Marie Louise Monnet Je vous adresse un don de :€ et je recevrai un reçu fiscal qui me permettra de déduire 66 % du montant de ce don, de l'impôt sur le revenu.

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

N° de téléphone :

Merci pour votre générosité

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Le fonds Marie-Louise Monnet et l'ACI ne communiquent jamais les coordonnées de ses donateurs à des tiers.



Je viens d'avoir 85 ans ... J'ai été fidèle à l'ACI pendant des années. J'ai beaucoup de remerciements à vous adresser car ma foi vient tout simplement ... de l'ACI !

Mon mari et moi, nous n'étions pas croyants... et nous le sommes devenus tout doucement grâce à vous... c'est si vrai qu'il est même devenu diacre !

CT



ACI FRANCE

3 bis rue François Ponsard
75116 PARIS

Tél. 01 45 24 43 65

www.acifrance.com



Le Fonds
Marie-Louise Monnet,

DONNEZ POUR L'ESPÉRANCE !





LE FONDS

Créé par l'ACI, le fonds de dotation Marie-Louise Monnet favorise financièrement des projets liés à la formation, au développement personnel et à la rencontre des décideurs au plan local, national et international. Il soutient les projets portés par l'ACI, les associations européennes et internationales auxquelles il appartient (MIAMSI) et des mouvements de jeunes qui sont proches de ses intuitions.

POURQUOI SOUTENIR LE FONDS

L'ACI, ouverte à tous croyants ou non, propose à chacun de relire sa vie personnelle, professionnelle, associative, familiale, à la lumière de l'Évangile. Elle offre un chemin en équipe pour porter un regard d'espérance, parmi les turbulences du quotidien, afin de promouvoir un monde plus juste. L'ACI participe à la réflexion de l'Église en marche. Mouvement d'Église elle est conduite par des laïcs.

En soutenant le fonds, vous déployez l'action de l'ACI dans l'animation et la création de nouvelles équipes en direction des plus jeunes générations.

MARIE-LOUISE MONNET

Sœur de Jean Monnet, est née en 1902, à Cognac, dans une famille de la bourgeoisie catholique. En 1931, au cours d'une retraite à Lourdes, elle reçoit une véritable révélation de sa mission : en fidélité à son baptême, proposer l'Évangile aux gens de son milieu. Elle fonde la JICF (Jeunesse Indépendante Chrétienne) en 1935, l'ACI en 1941 et le MIAMSI, (Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants) en 1963. Elle est nommée, en 1964, 1^{re} femme auditrice au Concile Vatican II. Elle est décédée en 1988.



LES CONVICTIONS DE L'ACI

- Prendre au sérieux les rencontres les plus simples.
- Prendre conscience de la dimension collective de nos vies et de nos choix.
- Lier contemplation et action.
- Servir la cohérence entre la vie et la foi.
- Penser la mission des laïcs aux dimensions du monde et de l'Église universelle.
- Témoigner d'un parti pris d'espérance.



TRANSMETTRE

Prolongez l'action de l'ACI et rejoignez le fonds Marie-Louise Monnet. Parlez-en avec votre notaire.

Le legs

Vous choisissez de léguer par testament tout ou partie de votre héritage et en conservez la propriété jusqu'à la fin de votre vie.

La donation

De votre vivant, vous donnez au Fonds de dotation un bien important (somme d'argent, maison, terrain, titres, œuvre d'art,...). Vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66% de votre impôt sur le revenu, à hauteur de 20% de votre revenu imposable.

L'assurance vie

Vous choisissez de désigner le Fonds de dotation Marie-Louise Monnet comme bénéficiaire lors de la souscription d'un contrat d'assurance-vie ou en cours de contrat. À votre décès, elle n'entrera pas dans la succession.

Vous pouvez aussi faire un don à tout moment de manière simple, à l'aide de ce document.